

la vie, je voterai la mort. Je veux bien sauver sa tête, mais je ne veux pas perdre la mienne." M. de Lameth se mit en quête, vit l'ambassadeur d'Espagne, fit parler à Pitt, qui refusa. On n'avait pas confiance en Danton ; on savait qu'il était rapace et capable, après avoir préalablement empoché un million, sinon de pousser, sous main, à la mort du roi, au moins de ne rien faire pour l'empêcher. Danton vota la mort.

Le procès de Louis XVI divisa la Convention : les Jacobins et les Girondins, alliés jusque-là, entrèrent en lutte.

Danton, quoiqu'il ne fût pas des leurs, défendit contre les Jacobins, les Girondins qui avaient pourtant repoussé " les avances de l'auteur des massacres de septembre." Quand, à un autre moment, Danton attaquera les Girondins pour se défendre contre eux, et verra qu'ils sont perdus, il dira à Garat : " Je leur ai offert vingt fois la paix ; ils ne l'ont pas voulue. Ils refusaient de me croire, pour avoir le droit de me perdre."

Sur ces entrefaites, la Convention envoie Danton en mission en Belgique ; il y vit de concussion et de débauche ; sa rapacité, son libertinage et les larmes qu'il donna à sa femme morte durant son absence, c'est tout ce qui signale son proconsulat.

M. Taine recueille précieusement des larmes de Danton dans une autre circonstance, toutefois sans dire qui les a vues couler. "Quand la hache s'approche des Girondins," " il en est malade de douleur." " Je ne pourrai les sauver s'écriait-il, et de grosses larmes coulaient le long de ses joues."

Douleurs et larmes bien tardives, car la hache qui approche des Girondins, Danton l'a forgée, aiguisée, mise dans la main des Jacobins, et, s'il avait l'aptitude politique que M. Taine trouve en lui, il ne pouvait pas ne pas prévoir l'usage que la Montagne ferait de " ce nouvel engin de gouvernement."

Cependant les années françaises sont battues par les Autrichiens en Belgique et dans le Palatinat. Danton reparait à la Convention ; il propose et fait adopter la levée en masse des hommes de 18 à 25 ans, qui seront lancés sur la frontière, voilà pour l'extérieur ; pour l'intérieur, il fait voter le maximum qui met, aux dépens des riches ou de ceux qui passent pour l'être, le prix du pain à la portée des pauvres ; le décret qui lève, dans chaque grande ville, une armée de sans-culottes salariés " pour tenir les aristocrates sous leurs piques " ; enfin il fait décréter l'institution du tribunal révolutionnaire. Bientôt Danton demandera pardon à Dieu et aux hommes d'avoir fait instituer " ce tribunal infâme."